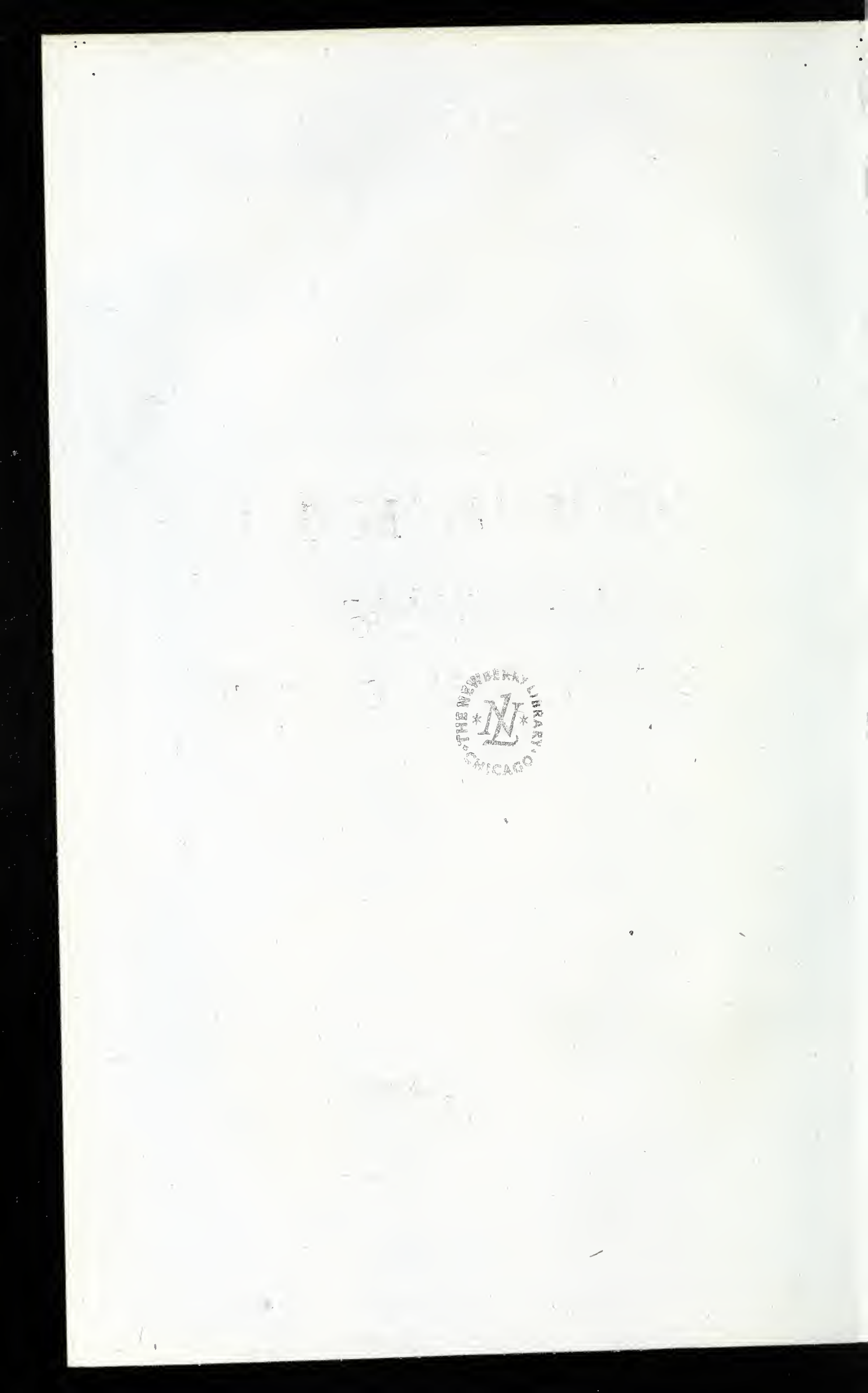
# L'HOMME
## QUI RÉVEILLE
## LE CHAT QUI DORT.





# L'HOMME
## QUI RÉVEILLE
# LE CHAT QUI DORT.

## A MON AMI.

J'AI parcouru tout ce vaste chaos dans lequel l'Europe chrétienne a été confusément plongée depuis la chûte de l'empire romain. Le gouvernement politique de l'église, qui sembloit devoir réunir toutes ces parties divisées, fut malheureusement la nouvelle source d'une confusion inouie jusqu'alors dans les annales du monde.

L'église romaine & la grecque, sans cesse aux prises, avoient, par leurs querelles, ouvert les portes de Constantinople aux Ottomans. L'empire & le sacerdoce, toujours armés l'un contre l'autre, avoient désolés l'Italie, l'Allemagne, & presque tous les autres états. Le mêlange de ces deux pouvoirs, qui se combattoient par-tout, ou sourdement ou hautement, entretenoit des troubles éternels. Le gouvernement féodal avoit fait des souverains de

plusieurs évêques & de plusieurs moines. Les limites des diocèses n'étoient point celles des états ; la même ville étoit italienne ou allemande par son évêque, & françoise par son roi. C'est un malheur que les vicissitudes des guerres attachoit encore aux villes frontières. Vous avez vu la jurisdiction séculière s'opposer par-tout à l'ecclésiastique, excepté dans les états où l'église a été & est encore souveraine ; chaque prieur séculier cherchant à rendre son gouvernement indépendant du siège de Rome, & ne pouvant y parvenir ; des évêques, tantôt résistant au Pape, tantôt s'unissant à lui contre les Rois ; en un mot, la république chrétienne du rite latin unie presque toujours dans le dogme, en apparence, & à quelques scessions près, mais sans cesse divinisée sur tout le reste.

Après le pontificat détesté, mais heureux, d'Alexandre VI ; après le règne guerrier, & plus heureux encore, de Jules II, les papes pouvoient se regarder comme les arbitres de l'Italie, & influer beaucoup sur le reste de l'Europe. Il n'y avoit aucun potentat italien qui eût plus de terres, excepté le roi de Naples, lequel relevoit encore de la tiare.

Dans ces circonstances favorables, les vingt-quatre cardinaux qui composoient alors tout le collége, élurent Jean de Médicis, arrière-petit-fils de ce grand Cosme de Médicis, simple négociant, & père de la patrie.

Créé cardinal à quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-six, & prit le nom de Léon X. Sa famille alors étoit rentrée en Toscane. Léon eut bientôt le crédit de mettre son frère Pierre à la tête du gouvernement de Florence. Il fit épouser à son autre frère Julien-le-Magnifique, la princesse de Savoie, duchesse de Nemours, & le fit un des plus puissans seigneurs d'Italie. Ces trois frères, élevés par Ange Politien & par Galois, ils étoient tous trois dignes d'avoir eu de tels maîtres. Tous trois cultivoient à l'envie les lettres & les beaux arts. Ils méritoient que ce siècle s'appellât le siècle des Médicis. Le Pape, sur-tout, joignoit le goût le plus fin à la magnificence la plus recherchée. Il excitoit les grands génies dans tous les arts par ses bienfaits, & par son accueil plus séduisant encore. Son couronnement couta 100 mille écus d'or. Il fit représenter dans plusieurs fêtes publiques le Pénale de Plaute, la Calendra du Cardinal Bibiéna, on croyoit voir renaître les beaux jours de l'empire romain. La religion n'avoit rien d'austère : elle s'attiroit le respect par des cérémonies pompeuses; le style barbare de la daterie étoit aboli, & faisoit place à l'éloquence des cardinaux Bambo & Sadoles, alors secrétaires des brefs, hommes qui savoient imiter la latinité de Cicéron & qui sembloient adopter sa philosophie Sceptique. Les co-

médies de l'Arioſte & celle de Machiavel, quoiquelles reſpectent peu la pudeur & la pitié, furent jouées ſouvent dans cette cour en préſence du pape & des cardinaux, par les jeunes gens les plus qualifiés de Rome. Le mérite ſeul de ces ouvrages ( mérite très-grand pour ce ſiècle ) faiſoit impreſſion. Ce qui pouvoit offenſer la religion n'étoit pas apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaiſirs, qui ne penſoit pas que la religion pût être attaquées par ces libertés. Et, en effet, comme il ne s'agiſſoit ni du dogme, ni du pouvoir, la cour romaine n'en étoit pas plus éffarouchée que les grecs & les anciens romains ne le furent des Baillones d'Ariſtophane & de Plaute.

Les affaires les plus graves que Léon X ſavoit traiter en maître, ne dérobèrent rien à ſes plaiſirs délicats ; la conſpiration même de pluſieurs cardinaux, contre ſa vie & le châtiment ſévère qu'il en fit, n'altéra point la gravité de ſa cour.

Les cardinaux Pétruce & Soli, & quelques autres, irrité de ce que le pape avoit ôté le duché d'Urbin, au neveu de Jules II, corrompirent un chirurgien qui devoit panſer un ulcère ſecret du Pape ; & la mort de Léon X devoit être le ſignal d'une révolution dans beaucoup de villes de l'état eccléſiaſtique ; la conſpiration fut découverte ; il en

couta la vie à plus d'un coupable ; les deux cardinaux furent appliqués à la queſtion, & condamnés à la mort ; on pendit le cardinal Pétruce dans la priſon, l'autre racheta ſa vie par ſes tréſors.

Il eſt très remarquable qu'ils furent condamnés par les magiſtrats ſéculiers de Rome, & non par leurs pairs. Le pape ſembloit par cette action inviter les ſouverains à rendre tous les eccléſiaſtiques, juſticiables des juges ordinaires ; mais jamais le ſaint ſiège ne crut devoir céder aux rois un droit qu'il ſe donnoit à lui-même. Comment les cardinaux, qu'éliſent les papes, leur ont-ils laiſſé ce deſpotiſme, tandis que les électeurs & les princes de l'empire ont tant reſtraint le pouvoir des empereurs ? C'eſt que ces Princes ont des états, & que les cardinaux n'ont que des dignités.

Cette triſte aventure fit bientôt place aux réjouiſſances accoutumées ; Léon X, pour mieux faire oublier le ſupplice d'un cardinal mort par la corde, en créa trente nouveaux, la plupart Italiens, & ſe conformant au génie du maître, s'ils n'avoient pas tous le goût & les connoiſſances du pontife, ils l'imitèrent au moins dans ſes plaiſirs. Preſque tous les autres prélats ſuivirent leurs exemples ; l'Eſpagne étoit alors le ſeul pays où l'égliſe connût les mœurs ſévères ; elles y avoient été introduites

par le cardinal Ximenès, esprit austère & dur, qui n'avoit de goût que celui de la domination absolue, & qui, revêtu de l'habit d'un cordelier, quant il étoit régent d'Espagne, disoit qu'avec son cordon il sauroit ranger tous les grands à leurs devoirs & qu'il écrâseroit leur fierté sous ses sandales.

Par-tout ailleurs les prélats, vivoient en prince & voluptueux ; il y en avoit qui possédoient jusqu'à huit & neuf évêchés. On s'effraye aujourd'hui en comptant tous les bénéfices dont jouissent, par exemple un cardinal de. . . . . . . . . . . . & tant d'autres ; mais ces biens ecclésiastiques accumulés sur un seul homme, ne faisoient pas un plus mauvais effet que n'en font aujourd'hui tant d'évêchés réunis par des électeurs ou par des prélats d'Allemagne.

Tous les écrivains protestans & catholiques se récrièrent contre la dissolution des mœurs de ces temps ; ils disent que les prélats, les curés & les moines passoient une vie commode ; que rien n'étoient plus communs que des prêtres qui élevoient publiquement leurs enfans, à l'exemple d'Alexandre VI. Il est vrai qu'on a encore le testament d'un Croni, évêque de Cambrai en ces temps là, qui laisse plusieurs legs à ses enfans & *tient une somme en réserve, pour les bâtard qu'il*

*eſpère encore que dieu lui fera la grace de lui donner*, en cas qu'il réchappe de ſa maladie. Ce ſont les propres mots de ſon teſtament. Le pape Pie II avoit écrit, dès long-temps, que pour de fortes raiſons on avoit interdit le mariage aux prêtres, mais que pour de plus fortes, il falloit le leur permettre. Les proteſtans n'ont pas manqué de recueiller les preuves dans pluſieurs états d'Allemagne; les peuples obligeoient tous leurs curés d'avoir des concubines, afin que les femmes mariées fuſſent plus en ſûreté. On voit même dans les cens griefs rédigés auparavant par la diète de l'empire, ſous Maximilien I, contre les abus de l'égliſe, que les évêques vendoient aux curés pour un écu par an, ſoit qu'on uſât de ce privilége, ſoit qu'on le négligeât moins, ainſi il faut convenir que ce n'étoit pas une raiſon pour autoriſer tant de guerres civiles, & qu'il ne falloit pas tuer les autres hommes, parce que quelques prélats faiſoient des enfans, & que des curés achetoient, d'un écu, le droit d'en faire.

Ce qui révoltoit le plus les eſprits, c'étoit cette vente publique & particulière d'indulgences & d'abſolutions, de diſpenſer à tout prix; c'étoit cette taxe apoſtolique, illimitée, & incertaine avec le Pape Jean XXII, mais rédigé par lui comme un code du droit canon. Un meurtrier ſous-diacre, ou diacre, étoit abſous avec la permiſſion de poſ-

féder trois bénéfices pour 12 tournois, 3 ducats & 6 carlins, c'eſt environ 20 écus. Un évêque, un abbé, pouvoient aſſaſſiner pour environ 300 livres; toutes les impudicités, les plus meurtrieres, avoient leur prix. La beſtialité étoit eſtimée 250 livres; on obtenoit même des diſpenſes, non-ſeulement pour des péchés paſſés, mais pour ceux qu'on avoit envie de faire. On a retrouvé, dans les archives de Joinville, une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine & douze perſonnes de ſa ſuite, laquelle remettoit par avance trois péchés à leur choix. Le Laboureur, écrivain exact, rapporte que la ducheſſe de Bourbon & d'Auvergne, ſœur de Charles VIII, eut le droit de ſe faire abſoudre toute ſa vie de tout péché, elle & deux perſonnes de ſa ſuite, à quarante ſept fêtes de l'année, ſans compter les dimanches.

Cet étrange abus ſembloit pourtant avoir ſa ſource dans les anciennes loix des nations de l'Europe, dans celles des Francs, des Saxons, des Bourguinons. La cour Pontificale n'avoit adoptée cette évaluation des péchés & des diſpenſes que dans les temps d'anarchie, & même quand les papes n'oſoient réſider à Rome. Jamais aucun concile ne mit la taxe des péchés parmi les articles de foi.

Il y avoit des abus violens, il y avoit des ridicules.

Ceux qui dirent qu'il falloit réparer l'édifice, & non le détruire, semblent avoir dit tout, & qu'on pouvoit répondre au cri des peuples indignes. Le grand nombre de pères de famille qui travaillent sans cesse pour assurer à leurs femmes & à leurs enfans une médiocre fortune, le nombre beaucoup supérieur d'artisans, de cultivateurs, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, voient avec douleur des moines entourés du faste & du luxe des souverains; on répondoit que ces richesses, répandues par ce faste même rentré dans la circulation, leur vie molle, loin de troubler l'intérieur de l'église, en affermissoit la paix, & leurs abus eussent-ils été plus excessifs, étoient moins dangereux sans doute que les horreurs des guerres, & le saccagement des villes. On oppose ici le sentiment de Machiavel, le docteur de ceux qui n'ont que la politique. Il dit dans son discous sur Tite-Live, que si les Italiens, de son temps, étoient excessivement méchans, on le devoit imputer à la religion & aux prêtres; mais il est clair qu'il ne peut avoir en vue les guerres de religion, puisqu'il n'y en avoit point alors. Il ne peut entendre, par ces paroles, que les crimes de la cour du pape Alexandre VI, & l'ambition de plusieurs autres ecclésiastiques; ce qui est très-étranger aux dogmes, aux disputes, aux persécutions, aux rebellions, à cet acharne-

772



ment de la haine théologique qui produisit tant de meurtres.

Venise même, dont le gouvernement passoit pour le plus sage de l'Europe, avoit un très-grand soin d'entretenir tout son clergé dans la débauche, afin qu'étant moins révéré, il fût sans crédit parmi le peuple, & ne pût le soulever. Il y avoit cependant par-tout des hommes de mœurs très-pures, des pasteurs dignes de l'être, des religieux soumis de cœur à des vœux qui effrayent la molesse humaine; mais ces vertus sont ensevelies dans l'obscurité, tandis que le luxe & le vice dominent dans la splendeur.

---